

Approuvé par le C.C.
le 21/7/98.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

TECHNICIEN EN UTILISATION DE L'INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE :
75 41 02 S 20 D 2
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1998,
sur avis conforme de la Commission de concertation

TECHNICIEN EN UTILISATION DE L'INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section répond au profil professionnel du technicien en utilisation de l'informatique et répond aux différents besoins du secteur en développant, après une formation commune, trois options possibles :

- ◆ l'option bureautique ;
- ◆ l'option maintenance bureautique ;
- ◆ l'option graphique.

Elle a pour finalité de permettre à l'étudiant

- ◆ de prendre en charge les problèmes relatifs à l'utilisation, l'entretien, la commercialisation des systèmes micro-informatiques¹, particulièrement dans les P.M.E.;
- ◆ d'être l'élément d'appoint d'une équipe de conception, de développement ou de maintenance des systèmes informatiques, en général ;
- ◆ de développer les compétences professionnelles suffisantes,

pour assurer un rôle polyvalent au niveau :

- ◆ des procédures de contrôle et de sécurité du système et des données ;
- ◆ du traitement de données différenciées (textes, tableaux, fichiers) ;

pour amorcer une spécialisation dans un contexte :

- ◆ soit de production de documents courants en gestion administrative ;
- ◆ soit d'intervention de maintenance de premier niveau dans une configuration monoposte ou en réseau local ;
- ◆ soit de mise en forme, de mise en page de documents graphiques dans une perspective de communication externe (documents commerciaux, publicitaires).

¹ Système micro-informatique pris au sens large

En outre, cette section doit permettre à l'étudiant de développer :

♦ des compétences transversales :

- ♦ acquérir des concepts pour pouvoir les exploiter et les transposer dans des situations nouvelles;
- ♦ utiliser judicieusement formules, lois, procédés, règles ou techniques;
- ♦ définir un problème et rechercher la combinaison des procédés permettant d'aboutir à des solutions connues ou nouvelles;
- ♦ construire et émettre des messages compréhensibles en utilisant des codes différents, communiquer avec autrui et travailler en équipe;
- ♦ rechercher des informations, les comprendre et les synthétiser;
- ♦ créer et innover.

♦ des compétences spécifiques :

- ♦ répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- ♦ utiliser l'informatique dans différents contextes : professionnel, social, familial et scolaire;
- ♦ s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation de systèmes informatiques;
- ♦ développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement de l'information, des méthodes de travail transférables, des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Tronc commun					
A. Formation générale					
1. ESS - Français 1	ESST	033201U21D1	001		120
2. ESS - Mathématique 01-3	ESST	011201U21D1	001		120
3. Mathématiques appliquées à l'informatique - Niveau 75/3	ESST	012101U21D1	001		40
4. ESS - Méthodes de travail	ESST	971111U21D2	903		60
5. Informatique - Vie socio-économique	ESST	715110U21D1	701		60
6. Initiation à l'anglais informatique - UF1	ESIT	730251U11D1	705		60
7. Initiation à l'anglais informatique - UF2	ESIT	730252U11D1	705		60
B. Formation technique commune à toutes les options					
8. Informatique - Initiation à l'informatique	ESST	750101U21D1	709		10
9. Informatique - Système d'exploitation	ESST	753101U21D1	709		40
10. Informatique - Logiciel graphique d'exploitation	ESST	753111U21D1	709		40
11. Informatique - Réseaux - Niveau élémentaire	ESST	753225U21D2	709		40
12. Informatique - Utilitaires complémentaires au système d'exploitation	ESST	753301U21D1	709		40
13. Informatique - Edition assistée par ordinateur - Niveau élémentaire	ESST	754201U21D1	709		40
14. Informatique - Présentation assistée par ordinateur - Niveau élémentaire	ESST	754301U21D1	709		40
15. Informatique - Gestionnaire de base de données - Niveau élémentaire	ESST	754401U21D2	709		80
16. Informatique - Tableur - Niveau élémentaire	ESST	754501U21D1	709		40
17. Informatique - Réseaux - Internet/Intranet	ESST	753236U21D1	709	X	40
Option bureautique					
18. Informatique - Gestionnaire de base de données - Niveau moyen	ESST	754402U21D2	709	X	80
19. Informatique - Tableur - Niveau moyen	ESST	754502U21D1	709	X	80
20. Informatique - Edition assistée par ordinateur - Niveau moyen	ESST	754202U21D1	709		80
Option graphique					
21. Informatique - Tableur - Niveau moyen	ESST	754502U21D1	709	X	80
22. Informatique - Présentation assistée par ordinateur - Niveau moyen	ESST	754302U21D2	709	X	40
23. Informatique - Graphisme - Niveau élémentaire	ESST	756740U21D1	709	X	80
24. Initiation au graphisme	ESST	611204U21D1	601	X	40
Option maintenance bureautique					
25. Informatique - Initiation à la maintenance	ESST	750401U21D1	709	X	240
26. Epreuve intégrée de la section : Technicien en utilisation de l'informatique	ESSQ	754102U22D2	709		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1210
B) nombre de périodes professeur	1210

Les cadres ombrés désignent pour chaque option les unités de formation déterminantes.
Les cadres à fond gris désignent les unités de formation communes à toutes les options.

Durée de validité des attestations de réussite des unités déterminantes : 5 ans

L'inscription à l'unité de formation ESS METHODES DE TRAVAIL implique l'inscription à une autre U.F. de la section.

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de technicien en utilisation de l'informatique - option bureautique ou option graphique ou option maintenance bureautique spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale